

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

11 décembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annick DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la  
ville,

19 décembre 2025

Date de signature,

23 décembre 2025

Excusés - Ont donné procuration :

M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à Mme Céline CIVES, M. Sylvain HEMARD à M. Didier BOQUET.

Présents 23

Votants 26

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Luc HITTNER, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-100

Rapport annuel Délégation de service public golf miniature

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 29 mai 2018, le Conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public avec Monsieur et Madame Martial VIGIER, pour l'exploitation du golf miniature pour une durée de trois ans avec possibilité de tacite reconduction.

L'exploitation en gestion déléguée du golf miniature a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2018. Le rapport de la délégation de service public (DSP) du golf miniature est fait en fonction des éléments fournis par les délégataires, Monsieur et Madame VIGIER.

Pour rappel, le conseil municipal a validé, par délibération DL2024-027, une augmentation de 0,50 € par adulte et enfant pour l'année 2024.

Bilan financier :

• Année 2024 :

- 364 adultes (entrée à 4,50 €)
- 747 enfants (entrée à 2,50 €)
- Produits d'exploitation : 3 505,50 € (de mai à septembre)

En 2024, les dépenses représentent :

- 456 € EDF + 600 € loyer mairie + 305 € assurances : soit 1 361 €

Pour mémoire, depuis l'entrée en vigueur de la DSP (2018 à 2023), la moyenne annuelle d'entrées s'élève à 440 adultes et 657 enfants pour un produit moyen de 3 160 euros d'entrées par an.

Les horaires d'ouverture, sont restés inchangés depuis l'ouverture du mini-golf par la commune en 2012.

Les entrées au golf miniature sont conditionnées à la météo parfois peu clémence en Normandie.

Aucune modification majeure n'a été apportée sur le bâtiment.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-3 et L3131-5,  
Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession notamment l'article 52,

Vu le décret 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession notamment l'article 33,  
Vu la délibération DL2018-056 du 29 mai 2018 relative au choix du délégataire pour l'exploitation du golf miniature,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public du 03 décembre 2025,

Vu le rapport annuel d'exécution de Monsieur et Madame Martial VIGIER pour l'exercice 2024,

Considérant la nécessité de présenter, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De prendre acte du rapport annuel d'exécution de Monsieur et Madame Martial VIGIER, délégataires du golf miniature pour l'exercice 2024.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET

*Didier Boquet*